



COMMISSION  
DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES

Débat du 22 octobre 2009

**COOPERATION JUDICIAIRE ET POLICIERE  
SITUATION EN BULGARIE ET EN ROUMANIE**

1. Lors de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le 1er janvier 2007, un **mécanisme de coopération et de vérification** a été créé sur la réforme du système judiciaire, la lutte contre la corruption et, pour la seule Bulgarie, le crime organisé. Ce mécanisme fixe des **objectifs de référence**, prévoit un **suivi** et un système de **sanctions**. En 2008 et 2009, des rapports de la Commission ont porté un **jugement sévère**. Parallèlement, un rapport spécifique sur la gestion des fonds communautaires en Bulgarie a conduit à la suspension, en juillet 2008, du versement d'une partie des aides attribuées à ce pays.

2. Devant la commission des affaires européennes, le 23 juin 2009, MM. Pierre Bernard-Reymond et Michel Billout, ont estimé que des résultats concrets se faisaient **attendre**. Ils ont jugé indispensable un engagement **ferme et continu** des autorités bulgares et roumaines avec le soutien de la société civile. Pour les rapporteurs, le mécanisme de coopération et de vérification devrait être **poursuivi** si des résultats concrets n'étaient pas observés. Mais il devait être **précisé** et mettre l'accent sur la **coopération**. Plus généralement, la lutte contre la corruption et le crime organisé devrait faire l'objet d'une action commune **plus déterminée**. Enfin, des enseignements devront être tirés pour les  **futures adhésions**.

3. En juillet 2009 la Commission européenne a publié **deux nouveaux rapports**. En septembre 2009, le Conseil a appelé la Bulgarie et la Roumanie « à **accentuer leurs efforts en prenant sans délai toutes les mesures nécessaires et en faisant état de résultats tangibles et durables** ». Pour le Conseil, le mécanisme de coopération et de vérification « *constitue un outil approprié* ». Il « *demeurera en place dans l'attente des résultats escomptés dans ce cadre* ».

4. Dans ce contexte, plusieurs questions se posent :

– Peut-on escompter un engagement **ferme et résolu** des autorités politiques, tant en Bulgarie qu'en Roumanie, pour prendre les mesures nécessaires ?

– Si la situation devait perdurer, n'y aurait-il pas un **risque** pour le bon fonctionnement de l'Union ? Quel pourrait être l'impact sur la perspective d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à **l'espace Schengen** ?

– Ne faut-il pas accentuer la **coopération** pour permettre à ces deux pays de réaliser des progrès significatifs dans ces domaines ?

– Au-delà du cas de ces deux pays, l'Union ne devrait-elle pas engager une politique plus résolue de **lutte contre la corruption et le crime organisé** ?